VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

—DE—

Propriétés Commerciales et Résidences

Cottages Simples et Doubles et Terrains pour Bâtir

DANS DIVERS DISTRICTS,

Donnant une occasion à tous genres d'acheteurs de faire un placement rémunératif ou spéculation de valeur.

PETER GALLAGHER vs Mme MARGARET DRISCOLL,

Veuve de John Eli Pierce, et al.

No 84,874—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 329 rue Carondelet—JEUDI le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 juin 1908 et signé le 17 juin 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La propriété commerciale de choix comprenant la bâtisse de bureau en briques à trois étages Nos 226, 228 et 230 Passage de la Bourse. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Chartres, Douane et Bienville, désigné par la lettre B, sur un plan ou devis d'arpentage fait par S. G. De l'Isle, voyer, daté le 15 avril 1883 annexé pour référence à un acte passé le 7 juin 1892 pardevant J. J. Woulfe, notaire, et mesurant d'après cela 43 pieds 10 pouces et 6 lignes de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 9 pouces 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Le bon cottage double en bois à un étage Nos 735 et 737, rue Nord Miro, coin de la rue Ste Anne, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Miro, Nord Tonti, Ste Anne et Orléans. Il est désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 mars 1893, d'après lequel, ledit lot mesure 29 pieds de face à la rue Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne et entre lignes parallèles. Ledit lot formant le coin des rues Nord Miro et Ste Anne.

3° Le cottage simple en bois à un étage confortable et commode, élevé de terre sur deux terrains No 731 rue Nord Miro, retiré du trottoir et contenant vestibule et neuf chambres. Le terrain comprenant deux certains lots situés dans le même district et ilet et contigu à la propriété ci dessus deuxièmement décrite. Elle est désignée sur le devis ci-dessus mentionné par Pilié par la lettre B et mesurant 60 pieds 10 pouces de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° Le joli cottage double en bois à un étage Nos 721 et 723 rue Nord Miro, contenant quatre chambres de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le même district et ilet comme les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites et est contigu à la propriété troisièmement décrite. Il est désigné par la lettre C, sur le devis ci dessus, par Pilié et mesurant d'après cela 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Nord Miro sur 87 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

5° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Miro et Tonti. Les dits lots sont désignés par les numéros 14 et 15 d'après un plan dressé par J. Communy, daté le 15 septembre 1844, et déposé en l'étude de P. P. Labarre, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 86 pieds 2 pouces sur la ligne le séparant du lot No 13 et 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 15. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 85 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 14, et 86 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant du lot No 16.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1920 et 1922 rue St Pierre, contenant trois chambres de chaque côté. Le lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 240, borné par la rue St Pierre, Promenade Carondelet, les rues Nord Roman et Nord Prieur, désigné par le No 15 sur un plan dressé par Geo. H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte d'inventaire pardevant M. C. Soniat, notaire en cette ville, le 14 avril 1900, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit plan et d'après l'arpentage actuel, 34 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre 100 pieds, 11 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 14 101 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté du lot No 16, et 34 pieds, 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

7° La bâtisse en bois à un étage et mansarde avec résidence en bois à un étage dans le fond contenant quatre chambres et désignée par les Nos 1817, 1819 et 1821 rue Dumaine. Le lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 226, borné par les rues Dumaine, Derbigny, Roman et St Philippe, ledit lot est désigné par le numéro 16 de l'ilet K sur un plan de James Pilié, voyer, daté le 18 mars 1832 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville et aussi un autre plan dressé par Louis H. Pilié sous la date du 30 septembre 1860 et déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, comme plan No 61 suivant le dernier mentionné. Ledit lot mesure en mesure américaine 42 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

8° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, David, Solomon et Douane, maintenant Iberville, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Solomon sur 159 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, maintenant Iberville, Canal, Solomon et David, lesquels dits lots de terre sont désignés par les Nos 9 et 10 et mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Douane, maintenant Iberville sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

10° Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cadiz, Buc. Franklin (autrefois St David), Jena et Saratoga (autrefois St Patrick), qui était autrefois désigné comme ilet 91 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, sous la date du 18 mars 1834 et déposé pour référence en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, et est maintenant désigné par le numéro 523 sur un croquis à cela fait par H. C. Brown assistant ingénieur de ville sous la date du 2 août 1895, annexé pour référence à un acte de vente. Lesdits lots sont désignés par les numéros 17, 18, 19 et 20 sur le susdit croquis par ledit assistant ingénieur de ville H. C. Brown, et contigus un à l'autre. Lesdits lots mesurant chacun 30 pieds 3 pouces et 4 lignes à ladite rue Cadiz sur 120 pieds 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un bon voisinage près des lignes de chars et autres agréments. Pour spéculation, placement ou résidence sont également désirables, et prouveront un excellent achat à qui désirera investir son argent dans une chose sûre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège, les billets devant porter 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes de 1908, ainsi que les frais de tous certificats requis devant être annexés aux actes de vente et les primes d'assurance de et à partir du jour de l'adjudication; les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'après le passage de l'acte authentique portant le titre.

Les actes de vente devant être pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, Dart & Kernan, avocats.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE SPLENDIDE OCCASION

Pour acheter des Propriétés Foncières, très productives, bien situées, toujours de valeur et pouvant servir pour spéculation.

La bâtisse en briques commode à deux étages et mansarde, coin des rues Marais et St Louis.

La rangée de cottages de choix en briques Nos 418, 420 et 422 rue Marais, entre les rues Conti et St-Louis.

La rangée de cottages doubles productifs, en bois et couverts en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412 et 416 rue Marais, entre les rues Conti et St Louis, et la propriété inoccupée de valeur dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Colombus, Miro et Tonti.

Succession de John Eli Pierce.

No 68,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI le 21 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé le 2 juin 1908, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur et désirables, à savoir—

No 1. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (rue projetée), Tonti (aussi une rue projetée), Columbus et Miro, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, et mesurant chacun trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Kerlerec sur cent soixante pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 2. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété dernièrement décrite, et le dit lot est désigné par le No Seize, et mesurant trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Columbus sur cent soixante pieds, six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 3. Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Tonti, Chemin du Bayou et Miro (les rues Kerlerec et Tonti ne sont pas ouvertes,) et désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, et mesurant comme suit: Trente six pieds, deux pouces et une ligne chacun sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. La profondeur des dits lots a été un peu changée par un échange entre Mme Leloux et le défunt John E. Pierce, d'après un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire.

No 4—Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis. Ladite portion de terre est composée de parties des lots 11, 12 et 46, et mesurant cent vingt deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue St Louis sur cent vingt huit pieds de profondeur, et faisant face à la rue Marais, et soixante dix pieds deux pouces sur la ligne courant parallèlement à la rue Tremé, de là vingt pieds huit pouces sur la ligne courant parallèlement de la rue St Louis vers la rue Tremé, et de là cinquante huit pieds dix pouces et une ligne sur une autre ligne courant vers la rue Conti, et quarante deux pieds pouces de largeur dans le fond et façade sur une allée.

Les améliorations comprennent comme suit une bâtisse confortable en briques à deux étages et mansarde, environ cinq chambres ou plus, vestibules, galerie, etc., et les maisons contiguës connues comme par les Nos 418, 420 et 422 rue Marais, 3 chambres, hangar, citerne, etc.

No 5. Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis; ledit morceau ou portion de terre comprenant des parties des lots désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 et mesurant cent trois pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de cent six pieds, huit pouces, entre lignes parallèles, et cent quatre pieds et cinq lignes et demie de largeur dans le fond, ladite portion de terre fait face aussi sur une allée.

Les améliorations comprennent comme suit: Une rangée de cottage double en bois, couverts en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412, 414 rue Marais contenant environ 6 chambres pour chaque locataire. Citernes, hangars, cour, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance en un ou en un ou deux ans, devant être représenté par billets qui devront être garantie par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les billets devant porter 7 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et coutumières. Les acquéreurs devant assumer en plus de leur enchère les taxes de 1908, les frais de tout certificats qui doit être annexés aux actes de vente. Les primes d'assurances de la date de l'adjudication devant être payée par les acquéreurs et les loyers ne devant appartenir aux acquéreurs qu'après la signature des actes notariés de vente et faire un dépôt de dix pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 19 à date.

J. L. Onorato J. L. Onorato. J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Teutonia Bank and Trust Co. vs. American Marble Granite Co., Ltd.—Cour Civile de District, No 86,127.

VENTE DE RECEVEUR!

A L'ENCAN, MARDI, 21 JUILLET 1908, A 11 A. M.,

A L'USINE DE LA AMERICAN MARBLE & GRANITE CO., LTD., COIN DES RUES SCOTT ET ST-LOUIS.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, du dossier No 86127 dans l'affaire intitulée La Teutonia Bank and Trust Co. vs American Marble and Granite Co. Ltd, ledit ordre daté et signé le 29 juin 1908, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI, le 21 juillet 1908, commençant à 11 heures A M., sur les lieux coin des rues Scott et St Louis, les effets comme suit—

Les Chevaux, Wagons et Harnais, Marchandises en Magasin appartenant à American Marble and Granite Co. Ltd, le tout décrit d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 910 rue Gravier.

M. J. Ronen, Receveur.

MM. Dart & Kernan, avocats pour le receveur.

10 juil—10 12 19 21

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix et Améliorées

DU TROISIEME DISTRICT.

MAGNIFIQUE OCCASION POUR PLACEMENT.

Cottage double et commode avec dépendance simple attachée, Nos 735-742 rue France, coin Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4129-4131 rue Bourgogne, coin France.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 4113-4115 rue Bourgogne, entre les rues France et Mazant.

Cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 820-822 rue France, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Cottage double en bois couvert en ardoises. Nos 4206-4208 rue Dauphine, entre les rues Lesseps et France.

—AUSSI—

Un et six dixièmes d'action de la Prefered Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1600.

Quatre dixièmes d'une action du Common Stock N. O. Brewing Company Certificate No 1455.

MARDI, LE 18 AOUT 1908,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Henry Eberhardt et H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt, mineur et al.

No 85,983—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, le 18 août 1908, à midi, en vertu d'un jugement en partage a été rendu en Cour ouverte le 19 juin 1908, et signé en cour ouverte le 25 juin 1908, No H. H. Eberhardt et als vs Elizabeth, Georgiana Eberhardt mineur et al No 85,983 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et en vertu d'un ordre dans la même procédure daté le 2 juillet 1908 et en vertu d'un ordre de ladite Cour, Division B daté le 2 juillet 1908 dans l'affaire intitulée Succession de Henry Eberhardt No 72,677 du Dossier de ladite Cour, les propriétés comme suit, décrit et situées à savoir

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet numéro 181, borné par les rues France, Dauphine, Mazant, et Royale, désignée comme lot numéro seize sur un plan dressé par Cormier, ingénieur civil, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21 au livre des plans No 2, ledit lot formant l'encoignure des rues France et Dauphine et mesurant en mesure américaine quarante cinq pieds huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur et faisant face sur la rue Dauphine entre lignes parallèles.

Acquis par le défunt Henry Eberhardt, le père des personnes en ceci, de Urban Koehs, tuteur naturel de Laura Koehs d'après un acte passé pardevant A. J. Lewis, un notaire en cette ville le 15 novembre 1887 enregistré au Bureau des Transferts, livre 126, folio 934.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet 293, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Mazant et France, désigné comme lot F, d'après un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant quarante pieds six pouces de face à la rue Bourgogne sur quatre vingt onze pieds, cinq pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles et façade sur la rue France.

Ledit lot forme le coin sud ouest des rues Bourgogne et France, acquise par ledit défunt Henry Everhardt (et avec autre propriété) de Leonard Heitz et autres, d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, un notaire en cette ville, le 11 avril 1893, enregistré au bureau des transferts de cette paroisse dans le livre No 148, folio 223.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 293, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Mazant et France, désigné comme lot D, d'après un plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893 et mesurant trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt Henry Eberhardt (avec autre propriété) de Leonard Heitz et autres, d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 11 avril 1893, Bureau des Transferts, livre 148, folio 223.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3ème District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 240, borné par les rues France, Dauphine (autrefois Grands Hommes), Bourgogne (autrefois Craps) et Mazant, désigné comme lot No vingt et un, sur un plan de Preyo & Cormier, daté le 26 avril 1845, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 21, du livre des plans No 2, d'après ledit plan ledit lot 21 mesure, mesure américaine, quarante cinq pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue France sur quatre vingt un pieds de profondeur. Acquis par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Scholtz d'après un acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 16 avril 1900, enregistré en le Bureau des transfert livre 178, folio 340.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 182, borné par les rues Dauphine, Lesseps, France et Royale, désigné comme lot B sur un devis dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 2 juillet 1900, annexé à un acte passé pardevant F. D Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900, d'après lequel devis ledit lot mesure trente cinq pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent six pieds et six lignes entre lignes égales et parallèles, et le dit lot commence à une distance de trente cinq pieds six pouces de l'encoignure des rues Dauphine et France, acquise par ledit défunt Henry Eberhardt de Peter Schultz d'après le dit acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 14 juillet 1900 enregistré au bureau des transferts, livre 178 folio 717.

6° Un et six dixième d'action du "preferred stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,600, daté le 13 juillet 1904.

Quatre dixième d'une action du "common stock" de la N. O. Brewing Company, certificat No 1,455, daté le 13 juillet 1904.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert. Pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs en billets portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, garanti par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale. Les actes de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et cinq 5 0|0 de frais d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité en les actes de vente, les acquéreurs devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets et de faire un dépôt de 10 0|0 avec l'encanteur pour lier la vente du prix au moment de l'adjudication.

Les loyers devront appartenir aux acquéreurs qu'à partir du jour du passage des actes de vente.

Les actes de vente pardevant Brasleire Rouen, notaire aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26—août 2 9 16 à date.

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 85,509—Cour Civile de District, Division "A"—Frederick E. Stalb et al. vs Joseph G. Stalb et al.

SPLENDIDES PROPRIETES POUR PLACEMENT.

BATISSE A DEUX ETAGES, 2237, 2239, 2241 rue Rousseau, coin Philip,

(Louée comme Epicerie, Buvette et Résidence.)

MAISON A DEUX ETAGES ET JOLI COTTAGE SIMPLE,

311-313 RUE PHILIP. 319 RUE PHILIP.

A l'Encan, Jeudi, le 23 Juillet 1908.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 85,509, dans l'affaire intitulée Frederick E. Stalb et al vs Joseph G. Stalb et al, ledit jugement lu et rendu le 8 juin 1908, et signé le 12 juin 1908, adressé à J. L. Onorato j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 23 juillet 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir

Un lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Rousseau, Philip, St Thomas et l'avenue Jackson, mesurant 63 pieds, 11 pouces et 5 lignes, M. A., de face à la rue Rousseau sur une profondeur et façade à la rue Philip de 158 pieds, 5 pouces et 4 lignes, formant l'encoignure des rues Philip et Rousseau. Pour en faciliter la vente, cette propriété a été subdivisée d'après le devis d'arpentage de George de Armas, voyer, daté du 4 mai 1904, en trois portions de terre, désigné comme lots A B et C. Le lot A formant l'encoignure des rues Rousseau et Philip et mesurant 73 pieds 8 pouces de face à la rue Philip; le lot B est contigu au lot A et mesure 42 pieds de face à la rue Philip. Le lot C est contigu au lot B et mesure 43 pieds, 1 pouce, 4 lignes de face à la rue Philip. Chaque lot ayant une profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans, portant 8 0|0 d'intérêt représenté par des billets pour placer aux personnes intéressées, garantis par lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurité 10 0|0 d'honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats et taxes de 1908 et pour l'acte de vente pardevant Charles G. Rebentisch, notaire: dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de propriétés foncières.

Joe Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur

H. Garland Dupré, tuteur ad hoc.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 84,973—COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION D.

Mme CAROLINE REIN, FEMME DE AUGUST BAUMAN, Vs CHARLES BARNES, UN MINEUR.

VENTE EN PARTAGE.

BATISSE EN BRIQUES A DEUX ETAGES

No 1224 Rue Tchoupitoulas.

A L'ENCAN,

JEUDI, 30 JUILLET 1908.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dossier 84,973, dans l'affaire intitulée Mme Caroline Rein, femme de August Bauman, vs Charles Barnes, un mineur, ledit jugement rendu et lu en cour ouverte le 22 juin 1908 et signé en cour ouverte le 26 juin 1908, et ledit ordre adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique le JEUDI, 30 juillet 1908, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, Tchoupitoulas et Sud Peters, désigné par le numéro cinq, sur un certain plan dressé par H. Moellhausen, architecte, etc., daté le 25me jour de janvier 1847 et déposé pour référence en l'étude de T O Stark, ancien notaire en cette ville, sous le numéro (A) 483 du livre de plans No 2, ledit lot mesurant d'après ledit plan vingt six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques, connue comme No 1224 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans après la date représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après leurs dates, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de leur date jusqu'à paiement et garanti pour leur paiement par lien de vendeur et privilège, et les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1908; les frais de l'acte de vente devant être passé pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 0|0 du prix d'achat avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, Bureau 910 rue Gravier.

J. B. Rosser, Jr., avocat pour la demanderesse.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division E—86,086 — Oliver E. Rayne vs les Mineurs Georgiana Rayne Russ et Fannie Rayne Russ.

VENTE EN PARTAGE

Résidence Attrayante à deux Etages, 1106 Rue Peniston.

Aussi le terrain contigu qui forme l'encoignure de la Rue Chestnut.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 13 AOUT 1908.

EN vertu d'un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 86,086, dans l'affaire intitulée Oliver E. Rayne vs les mineurs Georgiana Rayne Russ et Fannie Rayne Russ, ledit jugement rendu en cour ouverte le 25 juin 1908 et lu et signé en cour ouverte le 1er juillet 1908 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, JEUDI, le 13 août 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 282, borné par les rues Peniston, Colisée, Général Taylor et Chestnut, désignée comme lot No 2 et mesurant 45' 7" 3"' de face à la rue Peniston sur une profondeur de 95' 0" 0"'.

Les améliorations consistent d'une résidence simple à deux étages contenant vestibule, salon ou salle à manger, cuisine, office, cinq chambres à coucher chambre à bain.

Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, désignée comme lot No 1 dans l'ilet No 282, ledit lot mesurant 28' 0" 00"' de face à la rue Peniston sur une profondeur de 95' 0" 0"', ledit lot est contigu à la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, en termes de un deux et trois ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur à huit pour cent d'intérêt par an garanti par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1908 et de payer tous les frais de certificats qui doivent être annexé à l'acte de vente. L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Felix J. Dreyfous, notaire; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, Bureau. 910 rue Gravier.

12 juil—12 19 26—août 2 9 13

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1909 RUE MIRO, COIN ALLEN.

L'ilet rues Annette et Tonti et le terrain contigu sur la rue Miro.

SUCCESSION DE JOSEPH SWATNIJME.

No 86,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 13 août 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 29 juin 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Bernard, Annette, Force et Libéral, étant lots Nos 22 et 23 sur une copie de devis en l'étude de P. E. Theard. Le lot 22 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Bernard sur une profondeur et façade à la rue Libéral de 128 pieds et 3 lignes entre lignes parallèles. Le lot 23 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Libéral sur 100 pieds plus ou moins.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1908 et faire 10 0|0 comptant en dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26—août 2 9 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Site pour Bâtir, Situé dans la Belle Avenue St-Charles, Entouré par de Belles Résidences.

Succession de Mme Emily Louise Hart.

No 86,265—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 6 août 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 25 juin 1908 et signé en cour ouverte, le 1er juillet 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Pitt, Constantinople et Marengo, et, désignés comme lots 12 et 13 dans l'ilet numéro 61 sur un plan dressé par Augustus S. Phillips, voyer, sous la date du 15 février 1848, déposé pour référence en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson en cet Etat, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue St Charles sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et faire 10 0|0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Charles T. Dénéchaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dufour & Dufour, avocats.

3 juil—3 5 12 19 26—août 2 6

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] de Fermier.

A L'ENCAN—JEUDI le 23 juillet à 11 heures a. m., à la M. L. & T. R. R. & S. S. Co. Annex, rue Front et St Joseph, en vertu de l'acte 167 de 1898, pour le compte de qui il appartiendra. Un Chargeur de Canne instant "Grabber", Grifer, "Body" Corp Renee, etc., de Labadieville, Lne., consigné à Victor Leise, Nouvelle Orléans, Lne.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

12 juil—12 19 22 23

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

4 4 4

Terrains dans une section du Troisième District

S'améliorant rapidement.

Succession de E. Ferretti et épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D—No 85,795.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—JEUDI, le 23 juillet 1908, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre daté le 15 juin 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété suivante, à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon) Law, Union (maintenant Toure) et Hope, ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent désignés par les numéros trois, quatre cinq et six, d'après un plan de C. A. de Armas, député voyer, le 2 février 1862, et déposé dans l'étude de Arthur Breard, ancien notaire en cette ville, et d'après lequel plan, les lots trois et quatre se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Law sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, dix pouces et deux lignes, et les lots Nos cinq et six se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Hope sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Laquelle propriété a été acquise par feu Edouard Ferretti des héritiers de feu Antoine Bruguira, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire, le 13 juin 1868, enregistré au bureau des aliénations registre 95 folio 172.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un an de crédit. La portion de crédit de ladite vente sera représentée par des billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et l'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1908.

Acte vente pardevant Ulysses Marinoni, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

G. M. Horner, avocat.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Madame A. L. Howard.

No 84,439—Cour Civile de District. Div. C.

Résidence Double à deux étages, 1431-33 rue Prytanée, coin Melpomène, ilet avenue St Charles et la rue Thalie.

Une résidence simple à deux étages, 1427 rue Prytanée, contigue à la propriété ci-dessus.

A l'encan MARDI, le 28 juillet, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi.

La résidence double à deux étages contenant de chaque côté 11 chambres, vestibules, office et chambre à bain. Lot 40'-11" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène.

La résidence simple à deux étages comprenant 8 chambres, vestibules, chambre à bain et office. Lot 24' 8" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de profondeur. Les mesures des deux lots sont plus particulièrement décrites sur des plans exhibés à la Bourse et la pétition enregistrée en Cour.

La propriété sera vendue sujette au bail à $35 par mois sur chaque résidence expirant le 30 septembre 1908.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard, No 84,439, Cour Civile de District. Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Div. C, Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 28 juillet 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0|0 par an de leur date, le paiement desdits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1908. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez I. B. RENNYSON, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

24 juin—24 28—juil 5 12 19 26 27 28

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Excellente propriété pour Placement.

Résidence en briques à deux étages No 729 rue Race.

Entre les rues St Thomas et Chippewa.

Land Developement Company of Louisiana Limited vs Jeremiah Sullivan et als.

No 84,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la cour, rendu le 4 juin 1908 et signé le 10 juin 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, désigné comme ilet 96, borné par les rues Race, Robin, St Thomas et Chippewa, mesurant 29 pieds, 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de 115 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, contenant environ 6 chambres, cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant faire 10 0|0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Deux Cottages Doubles de Choix,

Nos 4218-20 rue Constance. Nos 5013-15 rue Laurel.

Mlle Falconise M. Killian et als vs mineurs Killian.

No 86,258—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—JEUDI, le 30 août, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 juillet 1908 et signé le 15 juillet 1908 par l'Hon. Geo. H. Théard, de la susdite Cour, Division E, Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

No 1 Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 172, borné par les rues Constance, Laurel, Milan et Berlin, désigné partie No 13 et mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage double contenant 5 chambres et chambre à bain, etc., de chaque côté et désigné par les Nos municipaux 4218-20 rue Constance.

No 2. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendant, situées dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 181, borné par les rues Laurel, Robert, Soniat et Constance, mesurant 37 pieds de face à la rue Laurel sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Laquelle portion de terre est composée du tout du lot original No 5 et partie du lot No 4.

Avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un cottage double retiré de la banquette, 5 chambres d'un côté et 4 chambres de l'autre côté et désigné par les Nos municipaux 5013-15 rue Laurel.

Conditions—Un quart comptant et la balance en un, deux et trois ans de crédit à 8 0|0 d'intérêt par an et avec le lien de vendeur et privilège, assurance et toutes les autres clauses de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Ed F. Henriques, notaire.

FREED & CLESI, Encanteurs et agents de Propriétés Foncières, 638 rue Gravier.

Henriques et Duchamp et Thos D. Flynn, avocats.

19 juil—19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Hy Finck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,219—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry F..., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Dart & Kernan, avocats.

15 juil—15 19 24

Succession de Albert Flowers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86,560—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles P. Wirth, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Pierson, Walton & Pierson, avocats.

15 juil—15 19 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Gieber, épouse de Augustus A. Samuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 86,846—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Augustus A. Samuels, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. Denegre & Blair, Henry H. Chaffe, avocats.

15 juil—15 19 24

Succession de Joseph B. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,661 — Division C, — Attendu que Leonard Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph B. Smith, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin T. Waldo, avocat.

17 juil—17 21 26